

Yonnec Polet,  
Conseiller communal

BERCHEM Ste AGATHE SINT-AGATHA BERCHEM
23 -03- 2015
N°

A l'attention du Collège des Bourgmestres et  
Echevins  
Avenue Roi Albert, 33  
1082 Berchem Sainte Agathe

Concerne : Conseil communal du 26 mars 2015

**Motion Garantie Jeunes**



Bruxelles, le 20 mars 2015

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Echevins,

Je vous prie de trouver ci-joint une motion relative à la mise en œuvre de la Garantie jeunes dans notre commune.

Dans l'attente d'une réponse à cette question, je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, l'assurance de ma considération distinguée.

Yonnec Polet  
Conseiller communal

## **Motion du Conseil Communal formalisant l'implication de Berchem-Sainte-Agathe dans la mise en œuvre de la garantie jeunes en Région de Bruxelles Capitale.**

Le contexte économique et social de la Région de Bruxelles Capitale est paradoxal.

D'une part, notre Région enregistre un taux de chômage élevé et persistant : 20 % de chômage et même parfois plus de 30 % de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans selon les quartiers.

D'autre part, notre Région est un bassin d'emploi important : La Région bruxelloise fournit plus de 15% de l'emploi en Belgique alors qu'un peu moins de 10% de la population du pays y habite. Par ailleurs, plus de la moitié des emplois bruxellois sont occupés par du personnel hautement qualifié.

Or le chômage bruxellois se caractérise par des demandeurs d'emploi qui pour 60% d'entre eux n'ont pas le certificat de l'enseignement secondaire supérieur et pour moins de 10% seulement ont une bonne connaissance de la seconde langue nationale alors que 90% des entreprises recherchent des candidats bilingues.

Ainsi, les jeunes, et particulièrement les jeunes infra-qualifiés, sont les premières victimes du marché de l'emploi bruxellois.

Ce constat est également vrai pour la commune de Berchem-Sainte-Agathe. Dans notre commune, le taux de chômage des jeunes monte à 13,7%(pour fin 2014').

Il est essentiel de s'attaquer au chômage des jeunes pour faire baisser le taux global de chômage à Bruxelles. Ce combat s'est concrétisé par la mise en place par l'autorité régionale d'une mesure simple concrète mais efficace: à savoir la Garantie pour la jeunesse.

### **Plus concrètement, en quoi consiste « la Garantie pour la jeunesse » ?**

Il s'agit pour la Région de passer « un pacte » avec chaque jeune chercheur d'emploi (de moins de 25 ans) nouvellement inscrit chez Actiris. Ce « pacte » est la garantie de se voir proposer dans les 4 mois de son inscription soit une formation professionnelle qualifiante, soit un stage rémunéré, soit un emploi.

Les enjeux sont clairs, tous les ans ce sont environ 12.000 jeunes bruxellois qui ont besoin de solutions pour construire leur avenir professionnel. La moitié environ trouve sa voie sans les acteurs publics mais l'autre moitié a besoin d'accompagnement.

Pour l'activation de la « Garantie jeune » Actiris et Bruxelles formation jouent un rôle essentiel.

Le Gouvernement bruxellois s'est engagé, dans son accord de majorité 2014-2019, à financer, chaque année, 6.000 mesures pour les jeunes nouvellement inscrits chez Actiris (3.000 formations professionnelles, 2.000 stages et 1.000 emplois).

Il a également annoncé sa volonté de proposer un protocole d'accord à l'ensemble des pouvoirs publics présents à Bruxelles en vue d'organiser une offre de stages pluriannuelle et de premiers emplois à l'égard des jeunes visés par le dispositif.

Pour rappel, le financement de la Garantie pour la Jeunesse est déjà assuré pour les années 2014 et 2015. Il s'agit de 39 millions d'euros, financés à 2/3 par des fonds européens et à 1/3 par des fonds régionaux, communautaires et des Commissions communautaires. Par ailleurs, le Gouvernement bruxellois s'est engagé à pérenniser ces moyens sur la période 2016-2019 que le financement européen se poursuive ou non à la suite de l'évaluation positive du dispositif.

Il est évident que la mise en place d'un tel dispositif de «Garantie jeunes» en faveur de l'intégration durable des jeunes sur le marché de l'emploi requiert un travail en étroite collaboration de l'ensemble des acteurs publics Bruxellois afin d'aboutir à un plan coordonné d'intervention publique.

Les pouvoirs publics se doivent de donner l'exemple et les pouvoirs locaux sont dans ce cadre un extraordinaire levier d'action.

### **Proposition de motion :**

- Vu le taux encore trop élevé que connaît le chômage bruxellois en général et le chômage des jeunes en particulier ;  
Vu la volonté du Gouvernement Bruxellois de placer les jeunes Bruxellois au cœur de ses actions ;
- Considérant que le Gouvernement entend offrir à chaque jeunes de moins de 25 ans nouvellement inscrit chez Actiris soit un emploi, soit une formation qualifiante, soit un stage et cela dans l'année de sortie de leurs études (= Garantie Jeunes) dans le 4 mois de leur inscription comme demandeur d'emploi ;
- Considérant que pour la mise en œuvre de ce projet, l'objectif du Gouvernement est de proposer, chaque année, 6000 mesures pour les jeunes qui s'inscrivent à Actiris (3000 formations professionnelles, 2000 stages et 1000 emplois) ;
- Considérant que le financement de la Garantie pour la jeunesse est déjà assuré pour les années 2014-2015 ;
- Considérant le mécanisme de financement Européen ;

- Considérant que les pouvoirs locaux sont des employeurs important ;

**Le Conseil communal de Berchem-Sainte-Agathe demande au Collège:**

- de prendre des engagements chiffrés en termes d'offre de places de formation, de stages et d'emplois
- de prendre contact dans les plus brefs délais avec le service « garantie jeunes » d'Actiris
- de prendre également contact dans les plus brefs délais avec les services de Bruxelles-Formation (coordination garantie-jeunes)